

Avis de constitution

SOCIETE « CENTRE MEDICAL HARMONIA » en abrégé « CMH »

Siège Abidjan Treichville Cite Policière en face du
restaurant Teranga Lot 347 - Ilot 173 – Parcelle 102, 29
BPM 154 Abidjan 29., Lot 347, Ilot 173

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/09/2026 reçus par Me YAPO Nina Roselyne, et enregistrés au CEPICI le 03/11/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CENTRE MEDICAL HARMONIA »

en abrégé « CMH »

Objet : La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à

l'Etranger:

- La création et l'exploitation d'un centre médical;

- La fourniture des soins médicaux et de santé;

- Les consultations médicales générales et spéciales;

Le diagnostic (échographie et analyse laboratoire).

Et pour la réalisation de l'objet social:

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et

immeubles,

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements

financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

créée.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce,

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se

rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Treichville Cite Policière en face du restaurant Teranga Lot 347 - Ilot 173 – Parcelle 102, 29 BPM 154 Abidjan 29., Lot 347, Ilot 173

Dirigeant(s) M ASSANDE EKOUMBA PAUL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-00056 du 08/01/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°00947/GTCA/RC/2026 du 08/01/2026

